

U-4297

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - RÉGIME 1

DOCUMENT 8 bis

DOSSIER PÉDAGOGIQUE

UNITÉ DE FORMATION

ORIENTATION/GUIDANCE

Application de l'article 117 du
Décret du 16 avril 1991

1. La présente demande émane du réseau :

- X (1) Communauté française (1) ~~Libre confessionnel~~
- (1) ~~Provincial et communal~~ (1) ~~Libre non confessionnel~~

le 17/04/08

Identité du responsable pour le réseau : Monsieur Jean STEENSELS,
Président du Conseil de coordination.

Date et signature :

2. Intitulé de l'unité de formation :

Orientation / Guidance: Français langue étrangère: GUY FOSTY
Correction à l'écrit - UF 1

CODE DE L'U.F. 730683UMEA	CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 705
----------------------------------	------------------------------------

3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n° 1 de 1 page

4. Capacités préalables requises : Reprises en annexe n° 2 de 1 page

5. Classement de l'unité de formation :

- (1) Enseignement secondaire de : (1) transition (1) qualification
- du degré : (1) inférieur (1) supérieur
- (1) ~~Enseignement supérieur de type court~~ (1) ~~Enseignement supérieur de type long~~

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement		Classement du Conseil supérieur	
Technique	<input type="radio"/>	Technique	<input type="radio"/>
Économique	<input type="radio"/>	Économique	<input type="radio"/>
Paramédical	<input type="radio"/>	Paramédical	<input type="radio"/>
Social	<input type="radio"/>	Social	<input type="radio"/>
Pédagogique	<input type="radio"/>	Pédagogique	<input type="radio"/>
Agricole	<input type="radio"/>	Agricole	<input type="radio"/>
Maritime	<input type="radio"/>	Maritime	<input type="radio"/>

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel : (1) oui (1) non

7. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° 3 de 1 page

8. Programme du (des) cours : Repris en annexe n° 4 de 1 page

9. Capacités terminales : Reprises en annexe n° 5 de 1 page

10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n° 6 de 1 page

- (1) Cocher la mention utile
- (2) A compléter
- (3) Réservé à l'administration (4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

Code de l'unité de formation : (3) 730683 UME1	Code du domaine de formation : (4) 705
--	---

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Chargé de cours : encadrement :

<u>Dénomination du cours</u> (1)	<u>Classement du cours</u> (2)	<u>Code U</u> (2)	<u>Nombre de périodes</u>	
			- par étudiant x- par groupe d'étudiants (1)	(2)
Orientation/guidance : encadrement	C.G.	X	20	

Le nombre de périodes confiées au chargé de cours est prélevé de la dotation de périodes
MAIS n'est pas mentionné sur le titre délivré. ✓

12. Réserve au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date : 19.05.07.....

Signature :



J. LEONARD
Inspecteur chargé de la
coordination du service
d'inspection.

- (1) Biffer la mention inutile
- (2) À compléter
- (3) Réserve à l'administration
- (4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

D 8 BIS/UF/OR./GUID.: au 01.03.98

Orientation /Guidance: Français langue étrangère: Correction à l'écrit - UF 1

1. FINALITÉS DE L'UNITÉ DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'Enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale et culturelle ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Afin de favoriser l'acquisition d'un meilleur outil de communication, l'unité de formation vise à permettre à l'étudiant :

- d'approcher le matériel de l'écrit de manière non conceptualisée ;
- de reproduire le matériel écrit après une sensibilisation aux signes graphiques jusqu'alors non perçus ou non identifiés par lui ;
- de structurer une phrase simple selon les règles morphosyntaxiques de la langue cible.

**Orientation /Guidance: Français langue étrangère:
Correction à l'écrit - UF 1**

2. CAPACITÉS PRÉALABLES REQUISES

SANS OBJET

Orientation /Guidance: Français langue étrangère: Correction à l'écrit - UF 1

3. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Il est recommandé que le nombre d'étudiants soit limité à 15.

Orientation /Guidance: Français langue étrangère: Correction à l'écrit - UF 1

4. PROGRAMME DES COURS

L'étudiant sera capable :

- **en graphisme**
 - o de percevoir et de reproduire les lettres et les signes graphiques adéquats.
- **en connaissance lexicale**
 - o de prendre conscience de l'existence des genres et des nombres.
- **en orthographe d'usage**
 - o d'identifier et de reproduire la graphie de mots d'usage courant comprenant 3 syllabes au plus;
 - o d'identifier et de reproduire les accents.
- **en morphosyntaxe**
 - o de comprendre et d'utiliser la ponctuation usuelle (point, virgule, points d'exclamation et d'interrogation);
 - o d'identifier les différents éléments d'une phrase simple;
 - o d'organiser des mots en phrase (affirmative, négative et interrogative);
 - o de comprendre les règles des accords simples (verbe et sujet, déterminant et nom, adjectif qualificatif et nom).

Cette liste ne décrit pas de manière explicite les séquences pédagogiques: la succession des éléments est donnée à titre d'exemple et ne reflète donc aucune hiérarchie ou classification significative. Il est entendu que les éléments abordés le seront de manière récurrente.

Orientation /Guidance: Français langue étrangère: Correction à l'écrit - UF 1

5. CAPACITÉS TERMINALES.

Pour atteindre le **seuil de réussite**, l'étudiant sera capable, sur base d'exercices variés, de percevoir, d'identifier et de reproduire les éléments de base constitutifs de la phrase.

Pour la **détermination du degré de maîtrise**, il sera tenu compte de la capacité de l'étudiant à structurer des phrases simples en respectant les règles graphiques, lexicales et morphosyntaxiques de la langue cible.

Orientation /Guidance: Français langue étrangère: Correction à l'écrit - UF 1

6. PROFIL DU CHARGÉ DE COURS.

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières, issues d'une expérience professionnelle actualisée, en relation avec le programme des cours concernés.